Master II Théorie du droit – 2022/2023
Cours de Théorie de la connaissance juridique
M. Alexandre Ferracci

Le droit comme objet de savoir

Présentation du cours

S'il paraît évident que les juristes déploient, dans le cadre de leur activité, un ensemble de raisonnements particuliers, nombre d'auteurs considèrent qu'ils ne procèdent d'aucune *connaissance* spécifique, le droit ne pouvant être un objet de *savoir*. Pourtant, il va de soi que les assertions des juristes sur le droit ne peuvent reposer sur du néant.

Ainsi, loin de considérer les juristes comme des ignorants, ces auteurs prétendent néanmoins que le droit est un objet de *pouvoir* en ce qu'il n'est que le résultat d'actes de *volonté*. Dès lors, si le droit est essentiellement l'exercice de ces volontés, seule compte, pour le comprendre, l'étude des causes qui les influencent à l'aide de disciplines extra-juridiques telles que l'économie, la sociologique, la politique, l'histoire ou encore la psychologie.

Partant, ces conceptions qui réduisent le droit à un objet de pouvoir paraissent interdire toute étude, et donc toute théorisation, de la connaissance juridique en elle-même dans la mesure ou les discours des juristes ne pourraient être valablement analysés que d'un point de vue externe, seul à même de mettre en lumière les opinions politiques et/ou morales qui guident réellement la pratique du droit.

À rebours de ces positions, l'objectif de ce cours sera de questionner les conditions de possibilité d'une *théorie du raisonnement juridique* adossée à un savoir juridique propre. En d'autres termes, il s'agira de comprendre dans quelle mesure et selon quelles modalités le droit est l'objet d'un savoir spécifique qui influence sa mise en œuvre.

À cette fin, nous étudierons les formes du discours juridique afin de déterminer son contenu et identifier ses particularités. Nous nous intéresserons au discours en lui-même, indépendamment des volontés de son émetteur. Autrement dit, nous pratiqueront *l'épistémologie juridique* afin de tenter de décrire et comprendre au mieux le phénomène cognitif en droit.

Plan du cours

Leçon I. Un savoir spécifique ? – Jeudi 22 septembre (3h)

Textes étudiés :

- P. Amselek, « Éléments d'une définition de la recherche juridique », *ADP*, t. 24, 1979.
- A.-J. Arnaud, « De la vanité d'un projet épistémologique dans les sciences juridiques », *Présence de Gaston Bachelard : épistémologie pour une anthropologie complète*, Libr. de l'Université d'Aix-en-Provence, 1988.
- Ch. Atias, *Science des légistes, savoir des juristes*, 3ème éd., PUAM, 1993.

Leçon II. Un savoir scientifique ? – Jeudi 29 septembre (3h)

- H. Kelsen, *Théorie pure du droit*, éd. de la Braconnière, 1953.
- M. Troper, « Entre science et dogmatique, la voie étroite de la neutralité », in P. Amselek (dir.), *Théorie du droit et science*, PUF, 1994.
- P. Amselek, « La part de la science dans les activités des juristes », *Écrits de philosophie du droit*, éd. Panthéon-Assas, 2019.
- A. Kanellopoulos, *La confusion du droit et de la science du droit : étude critique d'épistémologie juridique*, Thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 2018.

Leçon III. Le pouvoir des juristes : l'interprétation – Jeudi 6 septembre (3h)

- H. Kelsen, *Théorie pure du droit*, éd. de la Braconnière, 1953.
- M. Troper, V. Champeil-Desplats, Ch. Grzegorczyk, *Théorie des contraintes juridiques*, LGDJ, 2005.
- P. Amselek, « L'interprétation dans la théorie du droit d'Hans Kelsen », in *Mél. Pierre-André Cté*, éd. Yvon Blais, 2011.
- P. Amselek, « L'interprétation à tort et à travers », *Écrits de philosophie du droit, éd. Panthéon-Assas*, 2019.

Leçon IV. Le savoir des juristes : l'argumentation – Jeudi 20 octobre (3h)

- Ch. Perelman, *Logique juridique. Nouvelle rhétorique*, Dalloz, 1999.
- N. Mckormic, *Raisonnement juridique et théorie du droit*, PUF, 1996.
- G. Leroy, *La pratique du précédent en droit français : étude à partir des avis de l'avocat général à la Cour de cassation et des conclusions du rapporteur public au Conseil d'État*, Thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 2021.
- V. Fourment, « La doctrine face au contrôle de proportionnalité *in concreto* comme illustration d'une controverse sur les méthodes du droit », *RRJ*, 2018-5.

Leçon V. La fonction du savoir juridique – Jeudi 3 novembre (3h)

- D. Lochak, « La neutralité de la dogmatique juridique : mythe ou réalité », in P. Amselek (dir.), *Théorie du droit et science*, PUF, 1994.
- V. Forray, S. Pimont, *Décrire le droit... et le transformer. Essai sur la décriture du droit*, Dalloz, 2017.
- P. Michel, *Le transfert des concepts socio-politiques dans le droit : le cas du genre*, Thèse dactylographiée, Aix-en-Provence, 2021.

Leçon VI. La construction du savoir juridique – Jeudi 10 novembre et jeudi 17 novembre (5h)

- J. Rivero, « Apologie pour les "faiseurs de systèmes" », *Dalloz*, 1951.
- B. Chenot, « L'existentialisme et le Droit », *Revue française de science politique*, 1953.
- F. Rouvière, « Autour de la distinction entre règles et concepts », *RRJ*, 2014.
- G. Cornu, « Préface » au *Vocabulaire Juridique*, 14ème éd., PUF, 2022.
- J.-M. Denquin, *Les concepts juridiques,* Classiques Garnier, 2021.
- Ch. Atias, *Théorie contre arbitraire*, PUF, 1987.

Bibliographie indicative

- G. Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, 2004 (1938)
- H. Barreau, *L'épistémologie*, Que sais-je ?, PUF, 2008
- J.-M. Berthelot (dir.), *L'épistémologie des sciences sociales*, PUF, 2012
- P. K. Feyerabend, *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchique de la connaissance*, Seuil, 1979
- T. S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1983 (1962)
- D. Lecourt, *Pour une critique de l'épistémologie (Bachelard, Canguilhem, Foucault)*, F. Maspero, 1972
- J.-L. Le Moigne, *Les épistémologies constructivistes – Le constructivisme* t. 1 *Les enracinements* t. 2 *Épistémologie de l'interdisciplinarité* t. 3 *Modéliser pour comprendre*, L'Harmattan, 2001
- E. Morin, *La Méthode* (6 vol.), Seuil : *Connaissance de la connaissance* (vol. 3), 1986 ; – *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, 2005
- J. Piaget, *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard, 1967
- K. Popper, *La logique de la découverte scientifique*, Payot, 1973 (1934)

- Épistémologie juridique

- C. Atias, *Épistémologie juridique*, Dalloz, 2002
- P. Dubouchet, *Droit et épistémologie. L'Organon du droit*, L'Harmattan, 2008
- B. Melkevik, *Épistémologie juridique et déjà-droit*, Buenos Books International, 2014
- M. Miaille, *Une introduction critique au droit*, F. Maspero, 1997
- J.-F. Perrin, *Pour une théorie de la connaissance juridique*, Droz, 1979
- G. Samuel, *Epistelomogy and method in law, Applied legal philosophy*, Ashgate, Burlington, 2002
- C. Sintez, *Le constructivisme juridique. Essai sur l'épistémologie des juristes*. Tome 1. *Les origines romaines*, Mare & Martin, 2014
- A. Viala, *Philosophie du droit*, Ellipse, 2010
- A.-J. Arnaud (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, 2e éd., LGDJ, 1993
- Jalons pour une épistémologie de la recherche interdisciplinaire, *RIEJ*, vol. 8, 1982
- Épistémologie et méthodologie juridiques, *Les Cahiers de droit*, vol. 52, no 2-3, sept-déc. 2011